

Le 24 août mil huit cent quatre vingt cinq, le vingt quatre
 août à midi le Conseil municipal de la commune de Combier,
 canton de Lavallette, Charente maritime s'est réuni au lieu des séances
 sous la présidence de M. Chérier Maire.

Étaient présents M. M. Buis Thomas, Campet, Badaille,
 Desein Jins, Desein Martial Duchet et Chérier président.

Il a été procédé à l'élection d'un membre pris dans le
 sein du Conseil M. Desein Jins, ayant obtenu la majorité a été
 nommé ce qu'il a accepté.

M. le Maire soumet au Conseil les pièces relatives aux
 travaux à exécuter pour l'établissement de murs de clôture,
 et de puits par les cultivateurs scolaires et de la lettre de
 M. le Préfet indiquant le mode de paiement de ces travaux.